

PLAN LOCAL D'URBANISME



5d – Annexes sanitaires

	Prescription	Arrêt	Approbation
Carte Communale	27/10/03	-	04/09/07
PLU	19/07/11	09/05/14	16/01/15

Le Maire,
Frédéric Boutin

EAU POTABLE

Le réseau de distribution d'eau potable de la commune est géré par la RESE (Régie d'Exploitation des Services d'Eau de la Charente-Maritime).

Vergné fait partie des 5 communes qui appartiennent au réseau de Loulay/La Jarrie Audouin.

L'eau d'alimentation de Vergné est conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés en 2014.

ORDURES MÉNAGÈRES

La collecte des ordures ménagères non recyclables est effectuée toutes les semaines le jeudi à partir de 6h par le SMICTOM Vals d'Aunis. Les ordures sont ensuite traitées à l'usine d'incinération de Paillé.

Une collecte des emballages recyclables est effectuée par le SMICTOM Vals d'Aunis une fois tous les quinze jours, le mercredi, à partir de 6h. Le flux de cette collecte est regroupé au centre de regroupement de Paillé avant d'être évacué vers le centre de tri agréé par le SMICTOM Vals d'Aunis.

ASSAINISSEMENT

La commune de Vergné ne dispose pas d'assainissement collectif. L'assainissement est donc individuel. Une étude du zonage d'assainissement a été réalisée. L'enquête publique de cette étude a été menée conjointement à celle du PLU. Les conclusions de l'étude sont les suivantes :

Sur la commune de Vergné, les sols sont favorables à l'assainissement individuel, il n'y a pas de contrainte de surface et la commune ne présente pas d'enjeux environnementaux ou sanitaires pouvant orienter le choix vers l'assainissement collectif.

D'un point de vue financier, les scénarios d'assainissement collectif proposés sont très coûteux.

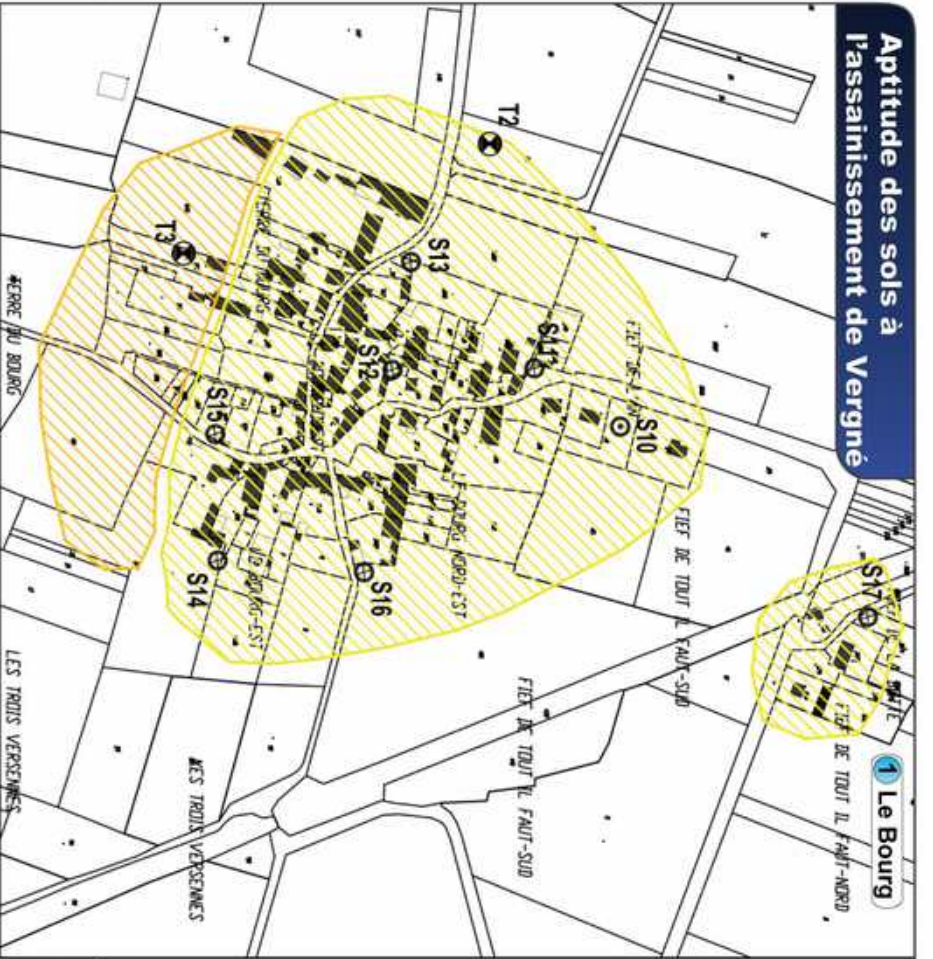
Par ailleurs, les constructions récentes sont équipées de dispositifs d'assainissement individuel conformes qui ne justifient pas un raccordement immédiat à un réseau de collecte.

Ainsi, aucun élément technique ne justifie la réalisation d'un système d'assainissement collectif.

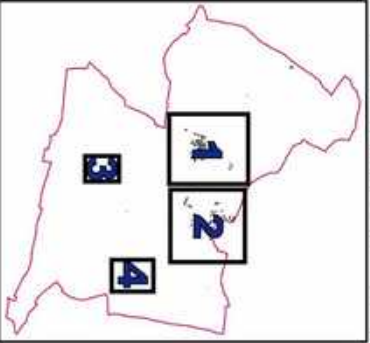
La totalité de la commune est classée en zone d'assainissement individuel.

Aptitude des sols à l'assainissement de Vergné

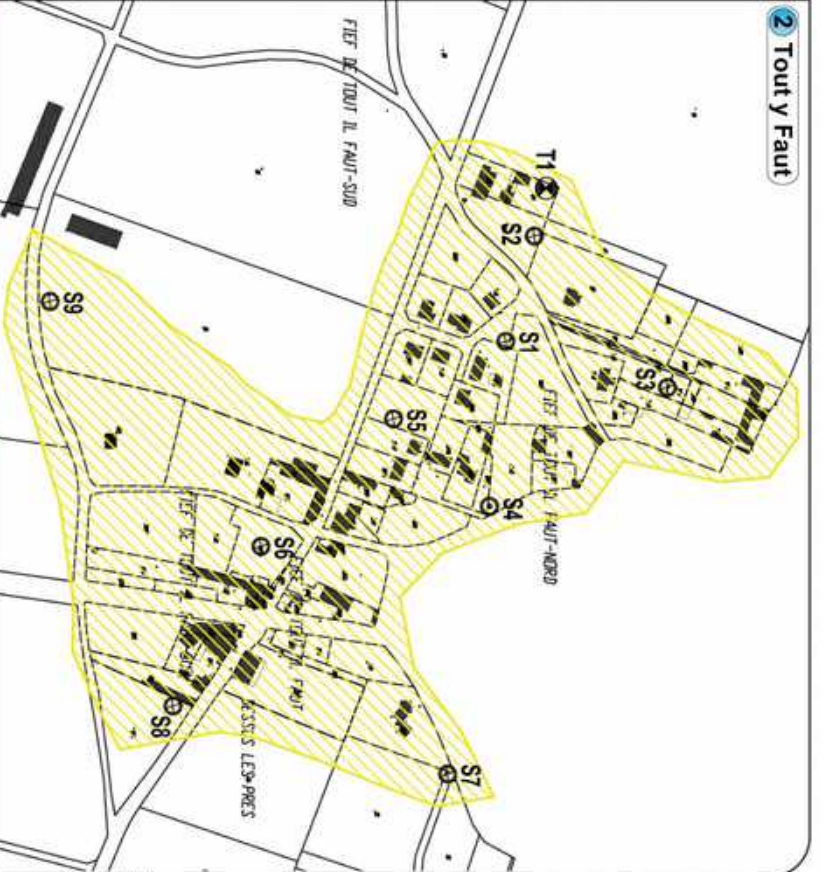
1 Le Bourg



- Sols favorables à l'assainissement autonome
- Sols peu favorables à l'assainissement autonome
- Sols défavorables à l'assainissement autonome



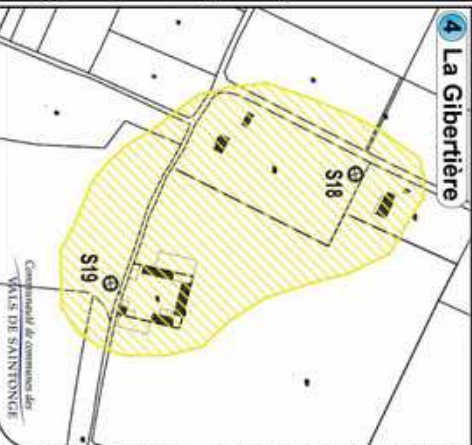
2 Tout y Faut



3 La Maivaud



4 La Gibetière



Commune de Vergné
VALS DE SAINTONGE